



**Information préliminaire sur le lancement d'un appel à contributions à la rentrée 2015 sur le thème :**

**Internationalisation des collectivités territoriales et des territoires, des dynamiques diversifiées, une tendance mondiale : origines et avenir de la coopération décentralisée**

27 juillet 2015

**Introduction :**

Pour faire suite au colloque « la coopération décentralisée change-t-elle de sens » organisée en 2006 par le Centre de Recherche Internationales de la Sorbonne Paris I et CUF, puis au colloque de Grenoble sur « l'action internationale des collectivités territoriales, des politiques publiques en recherche(s) » organisé en 2013 avec l'IEP de Grenoble et l'IDHIL, CUF, en coopération avec le CIEDEL l'AFD et la RRA et sous la responsabilité scientifique du CESSP (Centre Européen de Sociologie et de Sciences Politiques) souhaite poursuivre l'analyse par un programme de recherche sur l'histoire de l'action internationale des collectivités locales qui se conclura par une conférence internationale fin 2017

**Problématique générale :**

De tout temps, les collectivités territoriales (entendues ici comme l'ensemble de celles-ci quels que soient leurs niveaux) ont développé des relations internationales avec leurs pairs, que ce soit dans le cadre de « réseaux », comme les villes hanséatiques ; de relations bilatérales, comme les villes jumelées puis la coopération décentralisée ; ou de relations entre familles d'acteurs, tant institutionnelles publiques (élus, techniciens, urbanistes...) que privées (commerçants, industriels, associations, religieux...).

Depuis le milieu du XIXe siècle, des relations horizontales entre les villes, constituant pour les historiens<sup>1</sup> « l'internationalisme municipal », se sont développées au niveau mondial pour aboutir à de multiples échanges d'expériences, notamment dans un premier temps entre villes européennes et villes d'outre-Atlantique et à la création en 1913 lors du congrès de Gand de l'Union Internationale des Villes<sup>2</sup>. Ce mouvement a conduit, pendant la guerre froide, à la formation de multiples réseaux, d'orientations idéologiques concurrentes. En 2004, après de longues négociations entre les

<sup>1</sup> Pierre-Yves Saunier et Shane Ewen, (Éds.), *Another global City. Historical Explorations into the Transnational Municipal Moment, 1850-2000*, Palgrave, 2008.

<sup>2</sup> Pierre-Yves Saunier, Renaud Payre. *Municipalités de tous pays, unissez-vous ! L'Union Internationale des Villes ou l'Internationale municipale (1913-1940)*. Amministrare, 1998, XXX (1-2), pp.217-239. <halshs-00002762>

représentants des réseaux majeurs (IULA et FMCU-VJ) s'est constituée une organisation internationale unique représentative des gouvernements locaux, CGLU, dont la vocation affichée est de défendre la place des collectivités territoriales et leur autonomie dans la gouvernance mondiale.

Depuis les années 60, parmi les multiples formes que prend cette internationalisation des collectivités territoriales, se sont développées et ont été souvent institutionnalisées par les Etats eux-mêmes, des relations entre collectivités territoriales du Nord et du Sud accompagnant le mouvement de décolonisation, sous le terme de « jumelage » puis de « coopération décentralisée ». Cette pratique trouvera une reconnaissance et une légitimation internationales au tournant des années 1990 sous la dénomination de « City-to-city cooperation » et avec le développement d'un cadre juridique en particulier en France (loi ATR du 06/02/1992, puis loi Thiollière du 2 février 2007, puis loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale du 7 juillet 2014). Elle est alors devenue une composante à part entière de ce qu'il convient d'appeler aujourd'hui « l'action extérieure des collectivités territoriales ».

D'abord essentiellement présentées comme basées sur des valeurs de solidarité, les relations de coopération décentralisée sont aujourd'hui questionnées. Elles tendent à être repensées par les différents acteurs étatiques aussi bien que locaux dans les termes d'intérêt partagés, que ce soit sur des enjeux planétaires (le réchauffement climatique, la sécurité...) ou sur des enjeux locaux (ouverture internationale des citoyens, contribution à l'attractivité et à la formation d'une image positive des villes au plan de l'international, soutien aux entreprises du territoire dans leur stratégie de développement à l'international, ...). Toutefois cette notion d'intérêt partagée reste encore virtuelle.

Il est possible d'identifier aujourd'hui plusieurs dynamiques complémentaires et souvent fortement imbriquées :

- L'internationalisation des collectivités territoriales et des territoires :  
Manifestation de politiques publiques locales volontaristes, de la prise en compte des enjeux planétaires mais aussi de processus parfois subis (flux économiques, flux de populations...) et potentiellement facteurs de tensions,
- Les relations internationales des collectivités territoriales et de leurs réseaux :  
Ceci renvoie de plus en plus à la notion de « diplomatie des villes », visant à renforcer la place des collectivités territoriales dans les espaces nationaux et internationaux,
- L'action extérieure ou internationale des collectivités territoriales :  
Souvent centrée sur les relations de coopération décentralisée et pensée comme une somme d'actions sur le territoire partenaire, mais qui s'intéresse désormais de plus en plus aux actions sur leur propre territoire.

Ces dynamiques concernent aujourd'hui en France comme dans les autres pays tous les niveaux de collectivités territoriales et d'établissements publics (parcs naturels...), que ce soient les collectivités territoriales les plus anciennes comme le sont les communes et les villes ou les plus récentes comme le sont les régions ou leurs équivalents (communautés autonomes espagnoles, länder allemand, régions belges...) qui dans certains cas vont jusqu'à développer une réelle politique extérieure.

La genèse et les processus qui ont conduit au spectaculaire développement de ces dynamiques ont fait l'objet d'un nombre très limité de travaux scientifiques, par ailleurs souvent dispersés entre historiens, géographes, juristes, sociologues ou politistes. Une perspective pluridisciplinaire permettant de prendre en compte et de confronter les différentes approches fait défaut aujourd'hui pour une meilleure compréhension de ces dynamiques d'internationalisation et de ses enjeux aussi bien scientifiques que pratiques.

C'est l'ambition de la présente démarche de recherche qui se conclura par un colloque international à l'automne 2017.

